

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 7 novembre 2021 14:42
À: Plum
Objet: Objet : enquête PLUM – A l'attention du président de la commission d'enquête
Pièces jointes: Enquête PLUM - [REDACTED] - [REDACTED] 45650 Saint Jean le Blanc - 07-11-2021-converti.pdf

Importance: Haute

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint courrier à votre attention concernant une requête liée au projet de Plan Locale d'Urbanisme Métropolitain d'Orléans.

Je vous serai très reconnaissant si vous pourriez me confirmer bonne réception de cet email par un petit email retour de confirmation.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de ma considération distinguée.

[REDACTED]
[REDACTED]
45650 Saint Jean le Blanc
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Orléans métropole
Espace Saint Marc
5 Place du 6 Juin 1944
45000 Orléans

Monsieur [REDACTED]
45650 Saint Jean le Blanc
[REDACTED]

Le Dimanche 7 Novembre 2021, à Saint Jean le Blanc

Objet : enquête PLUM – A l'attention du président de la commission d'enquête

Monsieur,

Je vous serai gré de bien vouloir supprimer la classification de « Bâtiment remarquable - Bâti agricole longère » du bâtiment numéroté 647 (figurant au 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e 69) située au 56 Route de Saint Cyr, 45650 Saint Jean le Blanc pour les raisons développées ci-dessous.

Agé de 34 ans, fils de [REDACTED] (maraîchers à la retraite propriétaires des parcelles 450286 AW183-AW39-AW205-AW40- AW137-AW134-AW183-AW274-AW277), j'ai décidé de relancer une activité de maraîchage diversifié basée sur la vente locale (marché du quai du Roi d'Orléans notamment) de légumes de saison sur ces mêmes parcelles à partir du 1^{er} Janvier 2022. Dans ce contexte :

- il m'a déjà été validé l'autorisation d'exploiter (Réf : ER/CR(13/09/2021) par la préfète de la région Centre Val de Loire des parcelles 45286 AW183-AW39-AW205-AW40- AW137-AW134-AW183, classée en zone agricole sur la planche 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e 69 du projet de Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.
- dans un second temps, une succession du bâtiment de la ferme familiale (parcelles AW274-AW277) sera réalisée. Dans le cadre de l'activité agricole à venir, ce bâtiment de ferme noté n°647 présentera deux fonctions (comme par le passé) à savoir résidence principale et une fonction agricole (grange, stockage, préparation de commandes...) et c'est alors dans ce cadre que je conteste la classification de « bâti remarquable ».

Après avoir pris connaissance des divers documents de ce projet de nouveau PLUM, j'ai noté au sein du Règlement (document 5.1.0) « ARTICLE DC-1.2.1 / LES ÉLÉMENTS BÂTIS REMARQUABLES – 1 - Les éléments bâtis remarquables identifiés par les documents graphiques ne peuvent faire l'objet d'aucuns travaux de démolition, de transformation ou de dénaturation » dans ce contexte cela signifie que je ne pourrai pas, dans le cadre de mon développement d'entreprise agricole, procéder à quelconques modifications sur ce bâtiment, signifiant alors que cette ferme familiale léguée de génération en génération ne pourrait plus évoluer et donc ne pas pouvoir s'adapter aux nombreux nouveaux défis de la filière agricole.

Mon projet d'entreprise de maraîchage s'inscrit dans une totale adéquation avec les grands principes fondamentaux de la Charte Agricole Orléans Métropole 2018 – 2023 et notamment le 7^{ème} « La question alimentaire est devenue un sujet majeur. La charte agricole accompagnera les projets permettant de répondre aux besoins alimentaires de son territoire par les productions locales. ».

Vous comprendrez alors que dans le cadre de cette dynamique de développement d'une agriculture périurbaine et notamment de mon projet de maraîchage, le bâtiment de ferme n° 647 doit être exempter de la classification « Bâtiment remarquable » dans ce nouveau PLUM pour me permettre de posséder les meilleures conditions d'installation et faire pérenniser le savoir-faire agricole légué de génération en génération sur la métropole Orléanaise.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de ma considération distinguée.

[REDACTED] pour janvier 2022
Ingénieur Horticole - promotion 2011 – Institut National d'Horticulture
et de paysage d'Angers (ou Agrocampus Ouest)

[REDACTED]
Attestant notre soutien total dans le projet agricole de notre
fils.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]